

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2021

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

PRESENTS : HOCHART Donata, Maire ; PAW Renée – CIURYS Christophe – BIELKIN Laurence – FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique – BOURGEOIS Carnot – BUYCK Isabelle, Adjoints – BAVYE Raymond – CHAUDAUDRA Evelyne – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – TINEBINAL Sabrina – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – BOUDAUD Foad – TAVERNESE Audrey – BOUKHRISS Mamoun – JANCZAK Stanislas, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : PORZYCKI Philippe – MINOT Grégory – BOULHEMZE Marie-Laure – COINTE Arnaud – TIERTANT Stéphanie – MONTEVILLE Georges-Marie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PAYEN Rémi – GALLET Ophélie, Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte, Conseillère Municipale

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Tirage au sort des Jurés d'Assises
 - 2/ Budget Primitif de la Commune – Année 2021
 - 3/ Budget Primitif de la Zone Industrielle – Année 2021
 - 4/ Budget Primitif « Energies Renouvelables » – Année 2021
 - 5/ Fixation des taux des taxes locales directes – Année 2021
 - 6/ Attribution de subventions – Année 2021
 - 7/ Personnel Communal : Tableau des effectifs
 - 8/ Avis sur l'étude de définition de travaux Terrils 95/95A et 260 - EDEN 62
 - 9/ Acquisition immeuble 8 Impasse Monvoisin consorts KACZMAREK
 - 10/ Organisation du temps scolaire
 - 11/ Convention 3ID pour 2021
- Questions diverses
Informations diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé à la majorité (19 l'ont approuvé, 3 ne l'ont pas approuvé (groupes « Fouquières les Lens c'est vous » et « J'aime Fouquières ») car les interventions orales n'y figurent pas).

1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2022.

2/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2021

• section de fonctionnement

Dépenses	:	7 848 014 €
Recettes	:	7 848 014 €

• section d'investissement

Dépenses	:	1 129 831 €
Recettes	:	1 129 831 €

Il a été rappelé le débat d'orientation budgétaire, débattu par le Conseil Municipal, en date du 18 mars 2021.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 a été adopté (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 voix Contre dont 2 procurations – 0 Abstention).

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, la note présentant les informations financières et budgétaires de la Commune, sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

3/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2021

• section de fonctionnement

Dépenses	:	40 000 €
Recettes	:	40 000 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2021 a été adopté (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 voix Contre dont 2 procurations – 0 Abstention).

4/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2021

• section de fonctionnement

Dépenses	:	10 000 €
Recettes	:	10 000 €

Le Budget Primitif « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2021 a été adopté (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 voix Contre dont 2 procurations – 0 Abstention).

5/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2021

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations – 0 Contre – 0 Abstention) de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = taxe communale 2020 (22,26 %) + taxe départementale 2020 (28,36 %), soit **50,62 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **89,71 %**

En raison de la disparition du paiement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les taux des taxes d'habitation sont gelés à leur niveau 2019 et les communes n'ont pas à voter de taux de taxe d'habitation pour 2021 ni à prendre de décision de reconduction.

6/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2021

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations – 0 Contre – 0 Abstention) l'attribution de subventions pour l'année 2021 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées dans le tableau annexé au Budget primitif 2021.

Il est par ailleurs signalé que les Elus, membres des bureaux des associations locales, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

7/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a adopté le tableau présenté, concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création de poste n'est prévue.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations – 0 Contre – 0 Abstention).

8/ AVIS SUR L'ETUDE DE DEFINITION DE TRAVAUX Terrils 95/95A et 260 – EDEN 62

La Commune a mis à la disposition d'EDEN 62, les terrils 95, 95A et 260 depuis novembre 2019 dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas de Calais. Cette mise à disposition est formalisée par une convention qui inclue également les terrils 83, 230 et 100.

Ces terrils sont accessibles au public mais subissent d'importantes dégradations étant utilisés pour le motocross. Cela occasionne d'importantes nuisances pour les riverains et met en danger les usagers piétons.

Le syndicat mixte EDEN62 a mené, dans le cadre de la mise à disposition, une étude de travaux pour remédier aux désordres et proposer une organisation du site. Les buts poursuivis sont :

- Mettre fin à la dégradation des milieux naturels par la pratique du motocross dans le site par des dispositifs appropriés (barrières, chicanes, fossés, enrochements),
- concourir à la sécurisation des usagers (piétons/vélos),
- restaurer des zones de quiétudes pour la faune en organisant la fréquentation,
- limiter la fragmentation des habitats naturels en agissant sur le maillage important de sentiers
- restaurer les paysages et milieux naturels en agissant sur l'embroussaillage, en restaurant des zones humides et en renaturant des surfaces artificialisées,
- améliorer la découverte du site en structurant les itinéraires de découvertes (signalétique/information).

Plusieurs boucles seront aménagées dont une en voie partagée piéton/vélo. Cette dernière concourra à la mobilité douce à l'intérieur du tissu urbain. Le syndicat mixte sollicite l'approbation du programme de l'étude de travaux, la possibilité de solliciter l'avis de l'Inspection Régionale des Sites et l'autorisation de conduire les travaux.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations – 0 Contre – 0 Abstention) de donner un avis favorable aux demandes d'EDEN 62.

9/ ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 8 IMPASSE MONVOISIN A FOUQUIERES-LEZ-LENS – CADASTRE AB 322

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à favoriser la création d'équipement public, il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'acquisition suivante :

↳ l'immeuble situé 8 Impasse Monvoisin, cadastré AB 322, sur une superficie de 108 m², selon le prix de 70 000 €, auquel s'ajouteront les frais d'agence soit 7 000 €, les frais d'acte, et les frais de TVA s'il y a assujettissement.

L'acquisition de la parcelle est envisagée, en vue d'accueillir certains services municipaux décentralisés de la Commune.

Cette décision a été adoptée (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 voix Contre dont 2 procurations – 0 Abstention).

10/ ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et suite aux avis émis par les conseils des différentes écoles de la Commune, le Conseil Municipal avait délibéré le 15 décembre 2017 afin d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Les membres du Conseil Municipal ont été, de nouveau, invités à délibérer et ils ont adopté (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 voix Contre dont 2 procurations – 0 Abstention) la proposition suivante :

- Maintien de la semaine scolaire de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la commune,

L'organisation de la semaine scolaire pourrait prendre effet à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit en septembre 2021.

11/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'INSERTION 3ID – ANNEE 2021

Les membres du Conseil Municipal ont décidé (24 voix Pour dont 4 procurations – 3 Contre dont 2 procurations – 0 Abstention) de renouveler la convention avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID (brigades vertes) sur la base de 1 000 heures au maximum, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction sauf

dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires un mois avant le terme de la convention. Les heures d'entretien des espaces seront facturées au tarif horaire de 8,02 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Des travaux de sécurisation sont prévus Rues d'Artois et de Lorraine prochainement, pour quelles autres rues des travaux de ce type sont prévus cette année ?

Les rues prévues pour ces travaux en 2022 sont-elles déjà définies ? Si oui, quelles sont-elles ?

Les travaux sont déjà définis pour 2021/2022, ils concerneront les rues Jeannette Prin, Casanova, Henri Leclercq, Gambetta et le parking du collège. Les rues Jules Guesde, Bourgameuf, Sorriaux et Jean Jaurès ont déjà fait l'objet d'une délibération en date du 18 mars dernier. Une concertation est prévue pour la sécurisation des rues Blasselle, 08 mai 45 et de Boussac.

2/ Qu'en est-il de l'avancée de la construction des logements Rue Florent Evrard ?

Un nouveau marché de travaux doit être relancé par Coopartois.

3/ Concernant la mairie annexe, pouvez-vous nous expliquer le mode de fonctionnement qu'aura le bâtiment existant rue Uriane Sorriaux et son coût final s'il vous plaît ?

Y-aura-t'il un agent toute la semaine ou des permanences ? Le nombre d'agents présents est fixé à combien ? Le bâtiment aura t'il d'autres fonctions ?

Le mode de fonctionnement sera celui d'une maison de la citoyenneté basée sur le service public. Il s'agit pour la municipalité de proposer un accueil de proximité, une prise en charge adaptée aux habitants, notamment les plus vulnérables, proposer un accueil inconditionnel et de médiation administrative, faire émerger des projets des habitants des quartiers.

Le coût final, comme son nom l'indique, sera connu lorsque les travaux seront terminés.

Le fonctionnement sera déterminé selon les prescriptions évolutives liées à la crise sanitaire.

4/ Pouvez-vous détailler la philosophie du centre socioculturel et le nombre d'agents prévus pour le fonctionnement pédagogique du centre ?

Nous pourrons vous répondre à l'issue de la conclusion de l'étude de faisabilité.

5/ Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par espace dédié aux adolescents prévu au projet d'investissement ?

J'avais déjà évoqué l'exemple des CAJ, là encore l'étude de faisabilité nous apportera des données et des perspectives quant à cette réalisation.

6/ Quelles sont les réalisations de parking de proximité qui débiteront en 2021 - 2022 ?

La réalisation des parkings qui débiteront seront situés rues Henri Leclercq, J-J Rousseau, du Général Leclerc (près de l'école Ferry) et il y aura une concertation pour le parking rue Jean Jaurès face à la salle François Mitterrand.

7/ Qu'est-il prévu en 2021 pour le développement d'aires sportives de nature ?

Une réflexion est en cours et des partenaires éventuels ont été contactés ou rencontrés.

8/ Quels quartiers seront équipés en vidéosurveillance en 2021 ?

Nous attendons le résultat de fonctionnement des premières caméras installées à la cité du 9 et les rapports des ASVP et de la Police Nationale sur les futurs quartiers à privilégier en équipement de vidéosurveillance.

9/ Quels seront les premiers aménagements du bâtiment sur la friche du 6/14 ? Quand sont-ils prévus ? Qu'est-il prévu à plus long terme ?

Nous attendons là encore l'étude de pré-conclusion opérationnelle et de faisabilité technique et financière.

10/ Concernant les nouveaux panneaux informatiques, pourquoi ne pas en avoir installés devant chaque école où des centaines de parents s'y rendent 4 fois par jour, 144 jours par an et un sur la place de la mairie pour une bien meilleure diffusion de l'information municipale ? Était-il judicieux d'implanter un panneau devant des façades classées au patrimoine de l'UNESCO cité du moulin ?

Vous qui parlez sans cesse de sécurité, je suis étonnée d'une telle proposition. Devant une école, il ne faut jamais détourner l'attention des automobilistes, ni des piétons.

Quant à l'implantation du panneau à la cité neuf, là aussi, je suis étonnée que vous ne vous êtes pas manifesté auparavant, surtout vous, M. Janczak, lorsque vous étiez Conseiller Municipal, car ce panneau existait et n'a été que remplacé.

11/ Des habitants du bas de la rue Jean-Jacques Rousseau, fort légitimement, sont inquiets après la chute d'un arbre survenu en mars 2021 ? Allez-vous procéder à l'évaluation de la bonne santé des arbres dans ce quartier ? Si oui, quand cela se fera t'il ?

Je vous rappelle que le teruil du 6/14 est sous gestion d'EDEN 62. Nous avons parlé de travaux dans une précédente délibération, la mise en sécurité des lieux fait partie des travaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Affiché le 16 avril 2021

Le Maire,
Mme HOCHART Donata

